

Police

Le commissaire de police Gilles Vallérian nous a reçus afin d'évoquer les questions d'actualité concernant les affaires de police en cette fin de printemps. Il est également revenu sur une question controversée, souvent soulevée par les habitants des quartiers de Sanary : la création de « dos d'âne ». Voici ses commentaires :

Les « dos d'âne » : un dispositif à éviter

On appelle « dos d'âne » les dispositifs destinés à ralentir la circulation des véhicules. Sur les 3 communes relevant de ce commissariat, seule Sanary n'en a pas. Et pourtant, il n'y a pas plus d'accidents qu'ailleurs, plutôt moins. Ce qu'il faut savoir par ailleurs, c'est que la création de ces ralentisseurs répond à des règles très précises :

- il est interdit de les installer s'il passe plus de 3 000 véhicules / jour, ce qui est le cas de la plupart de nos axes de circulation ;
- on n'a pas non plus le droit de les installer s'il y a passage de transports en commun, sauf à demander l'accord du transport en commun concerné ;
- ils doivent être conformes à des normes très encadrées concernant la hauteur et la longueur. En fait, le plus souvent, les « dos d'âne » ne sont pas conformes. Or, l'absence de conformité cause des accidents, et si la victime va devant la justice, la responsabilité du maire est engagée à titre personnel (et non la municipalité) ;

« Pour moi, c'est de la démagogie ; ça n'apporte rien »



Signalons par ailleurs qu'ils sont sources de problèmes :

- nocifs pour les personnes qui souffrent du dos et pour les personnes transportées dans les ambulances,
- dangereux pour les 2 roues, pénalisant pour les véhicules de secours (police, pompiers...) qu'ils ralentissent alors que leurs interventions doivent être rapides,
- sans oublier le bruit induit et la dégradation des véhicules.

On peut aussi douter de leur efficacité, car les voitures modernes (type 4 x 4) peuvent les passer très vite sans problème !

En conclusion, il y a d'autres méthodes pour ralentir la vitesse : rétrécissement de chaussée, effet de paroi, chicanes... comme celles qu'a adoptées la Ville de Sanary, et qui s'avèrent plus efficaces.